

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le Vendredi 29 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs AUBINAIS Pierre, FABRE Annick, FERQUIN Olivier, FILLATRE François, FRERET Annabel, HADJ-DAHMANE Bouamra, HILLAIRE Sophie, JIMONET Thierry, PIEDNOËL Didier, MOREL Simone, THIRIET Pierre, TOURNÉ Murielle.

Absents excusés : CIRETTE Laurent, HANGUEHARD Claudine, HARNIST Patricia,

Pouvoir de : CIRETTE Laurent à FILLATRE François, HARNIST Patricia à HADJ-DAHMANE Bouamra.

Secrétaire de séance : MOREL Simone.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/11/2009
- 2) Aide financière aux sinistrés d'Haïti
- 3) Local Comité des Fêtes : Déclaration du bien en état d'abandon manifeste
- 4) Don d'un véhicule par la Mairie de Val de Reuil
- 5) Vente du tracteur de la Mairie
- 6) Acquisition logiciel et ordinateurs.
- 7) Affiliation au Centre de remboursement du chèque emploi service universel et à l'Agence Nationale des chèques vacances.
- 8) CASE : Attribution d'un fonds de concours
- 9) CASE : Compte-rendu des commissions et conseils de communauté
- 10) Informations et questions diverses

1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/11/2009

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2 Aide financière aux sinistrés d'Haïti

Monsieur le Maire propose au conseil d'apporter un soutien financier aux sinistrés d'Haïti. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, (Pour : 14 - Abstention : 1), de verser à la Croix Rouge Française – Sinistrés Haïti la somme de 500 €, et dit que cette somme sera inscrite sur le budget primitif 2010.

Les enfants élus au conseil municipal des enfants ont créé une commission Solidarité. Les commissions se réunissent sur le temps du midi. La commission propose de se mobiliser pour les enfants d'Haïti. L'objectif est de participer à l'appel aux dons en faisant une information auprès des posiens et de transmettre les dons à la Croix Rouge Française.

3 Local Comité des Fêtes : Déclaration du bien en état d'abandon manifeste.

- Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales
- Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste du 18 Mai 2009 concernant l'immeuble appelé Local Comité des Fêtes situé Place de la République Références cadastrales Section B numéros 334-336-337, dont les propriétaires étaient Mme HERPIN Marie-Louise et M. MONNET Eugène, décédés.
- Vu la parution dans le journal Paris-Normandie en date du 15 Juin 2009,
- Vu la notification effectuée le 9 Juin 2009 à l'office notarial de Pont de l'Arche,
- Vu l'affichage effectué en Mairie et sur place,
- Vu le procès-verbal définitif d'état d'abandon manifeste du 9 Décembre 2009

Considérant que les procès-verbaux dressés à titre provisoire et définitif les 18 Mai et 9 Décembre 2009 relatifs à l'immeuble ci-dessus n'ont fait l'objet d'aucune suite de la part du propriétaire.

En effet, le propriétaire n'a exécuté aucun des travaux prescrits dans les six mois suivant la notification et de la publication du procès-verbal provisoire, ni depuis l'intervention du procès-verbal définitif.

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune et de ses habitants,

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2010

Considérant que cet immeuble, après son acquisition par la commune et à l'exécution de travaux d'aménagement pourrait être un local réservé au Comité des Fêtes et à la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- qu'il y a lieu de déclarer l'immeuble cadastré Section B numéros 334-336-337 en état d'abandon manifeste ;
- que l'immeuble abandonné pourra être utilisé par le Comité des Fêtes et la Mairie pour stocker du matériel et être utilisé lors de manifestations ;
- d'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble dans les conditions prévues à l'article L 2243-4 du CGCT et par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

4 Vente d'un véhicule par la Mairie de Val de Reuil à l'euro symbolique

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune de Val de Reuil a remplacé sa flotte de véhicules. Le conseil municipal de Val de Reuil a décidé, dans sa séance du 18 Décembre 2009 de céder pour un euro, à la commune de Poses, un véhicule Renault Trafic.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'achat de ce véhicule pour un euro.

5 Vente du tracteur de la Mairie à l'euro symbolique

Monsieur le Maire explique au conseil que le tracteur de la commune, un tracteur Renault immatriculé 674 RY 27, n'est plus fonctionnel. Il propose de le vendre pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la vente du tracteur pour l'euro symbolique.

6 Acquisition logiciel et ordinateurs

Monsieur le Maire propose au conseil d'acheter le logiciel DOMINO pour le Centre de Loisirs qui est équipé actuellement du logiciel DIABOLO. Le nouveau logiciel met en conformité les exigences de la CAF concernant les bilans à éditer pour versement des subventions. Coût 590.00 €

Il propose d'acquérir également deux ordinateurs : un pour l'école et un pour la mairie. Le premier remplacera celui de la directrice qui date et n'est plus performant. Le second, celui du secrétariat de Mairie pour les mêmes raisons. (2*400.00€).

Il est proposé également d'acheter un écran plat à installer à l'accueil de la Mairie, pour un montant de 139.90€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'achat du logiciel et des deux ordinateurs et de l'écran plat, **DIT QUE** ces sommes seront inscrites au Budget Primitif 2010 en investissement.

7 Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel et à l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter ces modes de règlement pour les frais de garderie et de centre de loisirs. Il convient de l'autoriser à signer la convention avec le centre de remboursement des CESU et l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** le mode de règlement des frais de garderie par les chèques emploi service universel et du centre de loisirs par les chèques vacances et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires et tous actes afférents à ces dossiers.

8 CASE : Attribution d'un fonds de concours.

Monsieur le Maire rappelle au conseil avoir effectué une demande de fonds de concours à la CASE. Le montant accordé à la commune est de 24 470 € pour financer les travaux d'enfouissement de réseaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les fonds de concours pour un montant de 24 470 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la CASE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 JANVIER 2010

9 CASE : Compte-rendu des commissions et conseils de communauté.

A) Taxe professionnelle

A priori la réforme de la taxe professionnelle n'entraînera pas de modifications pour 2010-2011 voire 2012 pour les collectivités.

B) Tourisme

Lors d'une commission tourisme, il avait été accepté d'installer des toilettes publiques au pied du barrage. L'Office de Tourisme a sollicité de son côté la CASE pour mise en conformité de ses toilettes pour l'accès aux handicapés et le montant leur a finalement été attribué.

D. PIEDNOEL indique son mécontentement de voir des débats en Commission Tourisme ou à l'Office du Tourisme Seine-Eure contredits dans d'autres instances, d'autant que l'absence de toilettes au barrage pose de véritables problèmes, qui ne seront pas résolus par l'ouverture de la halte fluviale 61 chemin de halage, à près de deux kilomètres.

C) Eau et Assainissement

Monsieur AUBINAIS explique que le service assainissement travaille sur les réunions publiques pour l'assainissement non collectif. Le choix du cabinet d'études a été fait lors du dernier conseil communautaire et il prendra contact prochainement avec les habitants.

10 Informations et questions diverses.

A) PLU

L'étude du PLU va reprendre à son stade quasiment initial. Un groupe de travail va être mis en place. Les élus intéressés se font connaître auprès du secrétariat.

B) Dates à retenir

Lan Party	5 & 6 Février
Réunion publique	5 Mars Salle Marcel Niquet 19H00
Après-midi Crêpes Association des anciens	20 Février
Carnaval école	Vendredi 12 mars
Elections Régionales	14 & 21 Mars
Batellerie	Conférence 13 Mars 2010 Foyer du Nivernais
Foire à tout	1 ^{er} et 2 mai
Feu de la St Jean – Tournoi de la Foot	26 juin
Fête du Mesnil	28 Août
Tournoi de Pétanque	9 Octobre
Marathon Seine Eure	17 Octobre
Noël des enfants	11 Décembre

C) Ecole de Musique

Somme à prévoir au budget 2010 13 456€ participation communale. 47 inscrits contre 37 l'année passée.

D) Conseil Municipal

Les prochains conseils se tiendront à 19H00

A 20 heures 29, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Pierre AUBINAIS